Annexes Anhang

au procès-verbal n° 09 du 22 août 2013

zum Stadtratsprotokoll Nr. 09 vom 22. August 2013

Annexe no1

Beantwortung

der dringlichen Interpellation 20130079, Peter Bohnenblust, FDP, "Falsche Prioritäten oder fehlender Informationsaustausch"

Die Interpellation stellt dem Gemeinderat eine Reihe von Fragen zur Nutzung des beleuchtbaren Fussballplatzes neben der Curlinghalle, der während den Bauarbeiten an den Stades de Bienne als Lagerungsplatz für den Aushub verwendet wird. Der fehlende Fussballplatz würde die Vereine vor Probleme stellen.

Das Trainingsfeld neben der Curlinghalle muss aufgrund der Höhendifferenz des Stadien-komplexes aus bautechnischen Gründen aufgeschüttet werden. Mit der Aufschüttung wurde umgehend nach Beginn der Aushubarbeiten begonnen, damit sich das Gelände anschliessend während zwei Jahren setzen kann und damit die Bauarbeiten für die Trainingsplätze im Frühjahr 2015 plangemäss beginnen können. Bei einer kürzeren Dauer drohen spätere Absenkungen. Die Scheinwerfer des Trainingfeldes können andernorts eingesetzt werden.

Zu den einzelnen Fragen nimmt der Gemeinderat wie folgt Stellung:

- 1. Wer hat wann diesen Antrag gestellt?
 Alle wichtigen Themen und Fragen bezüglich Bauarbeiten werden im Projektausschuss Stades de Bienne behandelt und verabschiedet, in dem die verschiedenen Verwaltungsstellen vertreten sind. Aufgrund vertraglicher Bestimmungen mit der Totalunternehmerin HRS war seit Ende 2011 bekannt, dass der Fussballplatz neben der Curlinghalle wahrscheinlich als Baustelleninstallationsplatz zur Verfügung gestellt werden muss. Die Projektleitung, die bei der Stadtplanung liegt, hat daraufhin versucht, eine andere Lösung zu finden. Eine solche wurde zwischenzeitlich auch gefunden, jedoch hat sich bei fortschreitenden Planungsarbeiten gezeigt, dass unmittelbar nach Baubeginn mit der Aufschüttung des Platzes begonnen werden muss, damit sich das Gelände setzen kann. Anfang Januar 2013 stand definitiv fest, dass der betroffene Fussballplatz ab Frühjahr 2013 nicht mehr genutzt werden kann. Die Installationen auf dem Platz mussten bis am 22. Februar 2013 entfernt werden.
- Wer hat wann diesen Antrag warum bewilligt? siehe Antwort zu Frage 1
- 3. Kann diese zweckfremde Nutzung umgehend rückgängig gemacht werden? Falls nein, wie lange dauert diese?
 Nein. Der Platz wird während den Bauarbeiten an den Stades de Bienne durch einen Trainingsplan ersetzt, der ab Frühling 2013 zur Verfügung steht.
- 4. Waren die für die Verteilung und Zuteilung der Sportfelder zuständigen Stellen der Stadt Biel informiert? Und falls ja, wer, wann, wie?

 Die Sportdelegierte der Stadt Biel (bzw. ihr Vorgänger) nimmt seit dem Start des Projektes Stades de Bienne 2006 im Projektausschuss Einsitz. Nach einer Vorinformation Ende 2011 über die Möglichkeit des Verlustes des Platzes wurde die Abteilung Schule & Sport im Sommer 2012 über die Wahrscheinlichkeit informiert, dass der Platz als Baustelleninstallationsplatz zur Verfügung gestellt werden muss. Seit Anfang 2013 haben die zustän-

digen Stellen, Stadtplanung und Bereich Sport, gemeinsam nach Übergangslösungen gesucht.

- 5. Wurde diesem Antrag von der Sportseite zugestimmt?
 Es ist Aufgabe des Bereichs Sport, sich für gute Trainingsmöglichkeiten für die Sportclubs einzusetzen und für den Erhalt möglichst vieler Fussballplätze. Er bringt diese Interessen in den Projektausschuss ein. Genauso wie andere Bereiche und Abteilungen trägt er jedoch die Entscheide der Projektleitung und des Projektausschuss mit und hat im vorliegenden Fall nach alternativen Lösungen und Trainingsmöglichkeiten gesucht.
- 6. Wann wurde die Clubleitung des FC Aurore durch wen über diesen Beschluss informiert? Die Präsidenten der Clubs, welche den Curlingplatz als Trainingsplatz nutzen, wurden am 3. Februar 2013 telefonisch durch den Koordinator Sportplätze im Bereich Sport, Arturo Albanese, informiert. Die Bestätigung für den Wegfall des Trainingsplatzes wurde den Clubs am 14. Februar 2013 schriftlich durch die Sportdelegierte, Gabi Schibler, bestätigt.
- 7. Ist dieses Fussballfeld für die Benützung durch das eidgenössische Turnfest 2013 geplant?
 Die Benützung des Curlingplatzes für das Eidgenössische Turnfest ist nicht vorgesehen.
- 8. Können weitere Fussballfelder der Stadt Biel bald nicht mehr benützt werden? Ja.
- 9. Falls ja: Welche Felder sind dies?

 Neben dem Curlingplatz entfallen die beiden Fussballplätze Omega 1 und Omega 2 voraussichtlich ab Frühling 2013, spätestens ab Herbst 2013 für den Fussballbetrieb. Die Jakobplätze 1 bis 3 sind ebenfalls für Wohnüberbauungen vorgesehen. Ein konkretes Bauprojekt besteht dort noch nicht und es kann deshalb davon ausgegangen werden, dass diese Plätze erst nach der Fertigstellung des Komplexes Stades de Bienne wegfallen werden. Nach der Einweihung der Stadien und der entsprechenden Trainingsplätze werden die Fussballplätze Gurzelen 1 und 2 aufgelöst. Die Plätze Mühlefeld 1 und 2 werden der Autobahn A5 weichen müssen. Der Zeitpunkt für den Wegfall dieser Plätze kann zum heutigen Zeitpunkt noch nicht definiert werden.
- 10. Gibt es Ersatz für diese Felder?

Die Trainigsfelder Curling, Omega 1 und Omega 2 werden übergangsweise bis zum Bezug der Stadien und der Fussballfelder im Bözingenfeld durch deine Mehrbelastung der Trainingsanlage Linde, die Rasenspielfelder Mettmoos, Oberstufenzentrum Châtelet und Primarschule Mühlefeld kompensiert. Um den Bedarf an Fussballplätzen in der Stadt Biel abzudecken, ist der Wegfall der weiteren Plätze Gurzelen 1 und 2, Jakobplätze 1 bis 3, Mühlefeld 1 und 2 durch den Bau von zusätzlichen vier Fussballfeldern zu kompensieren. Die diesbezügliche Planung ist zur Zeit noch nicht fortgeschritten.

11. Wer ist für die rechtzeitige Information gegenüber den Benützern zuständig? Der Bereich Sport ist für die Information der Fussballclubs zuständig.

Biel, 24. April 2013

Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident:

Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Beilage:

• Kopie des Vorstosses

FDP. Die Liberalen Biel

Dringliche Interpellation

Vorstous Mr./Imery, no: Formin CM/Délai GM: Dirokden/Diroclien: Mitberlaht/Corepport:

2030079
03.04.13
BUS
PRA

Falsche Prioritäten oder fehlender Informationsaustausch Pkanzlei/Chancelleric municipale

Die ab dem 1. März 2013 vorgesehen Zweckentfremdung des beleuchtbaren Fussballfeldes neben der Curlinghalle (Aushubmaterial und Maschinen der Baustelle der Stadien, Bieler Tagblatt vom 14.2.13), stellt die Vereine vor grosse Probleme.

Dass heute zu wenig Plätze vorhanden sind ergibt auch aus folgendem Zitat; ".... Schliesslich genügen die Fussballfelder sowohl in qualitativer als auch quantitativer Hinsicht nicht mehr, um Schülerinnen und Schülern und Clubs normale Trainings- und Spielbedingungen zu bieten. Die Kapazität dieser Plätze reicht heute für 61 Teams, die je ein wöchentliches Training oder Spiel bestreiten. Es besteht jedoch ein Bedarf für 90 Teams. Mit der Realisierung des Projektes «Stades de Bienne» können die Bedürfnisse der Teams und Schulklassen abgedeckt werden." (Quelle: Stades de Bienne, Projektbeschrieb, Dokumentation zum Spatenstich vom 20. Dezember 2012, Internet www.biel-bienne.ch, abgefragt 15.2.13).

Es wird die Beantwortung folgender Fragen verlangt:

- 1. Wer hat wann diesen Antrag gestellt?
- 2. Wer hat wann diesen Antrag warum bewilligt?
- 3. Kann diese zweckfremde Nutzung umgehend rückgängig gemacht werden?, falls nein, wie lange dauert diese?
- 4. Waren die für die Verteilung und Zuteilung der Sportfelder zuständigen Stellen der Stadt Biel informiert? und falls ja: wer , wann, wie?
- 5. Wurde diesem Antrag von der "Sportseite" zugestimmt?
- 6. Wann wurde die Clubleitung des FC Aurore durch wen über diesen Beschluss informiert?
- 7. Ist dieses Fussballfeld für die Benützung durch das eidgenössische Turnfest 2013 (ETF) eingeplant?

und allgemein:

- 8. Sind noch weitere Fussballfelder der Stadt Biel betroffen, welche bald nicht mehr benützt werden können?
- 9. Falls ja: Welche Felder sind dies? bzw. welche ab wann und warum?
- 10. Gibt es Ersatz für diese Felder?
 - a) Falls ja: wo und ab wann?
 - b) Falls nein: warum nicht? und was sind die Folgen?
- 11. Wer ist für die rechtzeitige Information gegenüber den Benützern der Anlagen zuständig?

Biel/Bienne, den 21.2.2013

eter Bohnenhlust BDP Dio Liberaler

Heaven The Cal

Z Jsor Wixa

7. Schor M. Music

Annexe nº 2

Réponse

au postulat urgent 20130116, Roland Gurtner, Passerelle, «Réalisation d'une centrale de mobilité»

L'auteur du présent postulat urgent demande au Conseil municipal de réaliser une centrale de mobilité sur la place de la Gare permettant de mieux communiquer et mettre en exergue les offres en matière de mobilité présentes au sein de l'agglomération biennoise.

L'objet du postulat urgent ainsi que ses motivations vont dans le sens de l'objectif fixé par la Ville de Bienne dans le cadre du programme d'agglomération via le projet de gestion de la mobilité «mobiclick» et du catalogue de mesures du label «Cité de l'énergie». Un budget de 25 000 fr. est prévu en 2013 et 2014 dans le cadre de «mobiclick» afin d'élaborer un concept pour l'offre et l'exploitation d'une centrale de mobilité. Une première étape consistera en l'analyse de l'offre en matière de mobilité au sein de l'agglomération et en l'élaboration d'un concept permettant également de définir l'espace, les ressources humaines nécessaires ainsi que les conditions pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale de mobilité en synergie avec les services de Tourisme Bienne-Seeland et des transports publics biennois. Un groupe de travail sera mis en place sous la conduite de la responsable de projet pour la mobilité en collaboration avec les partenaires impliqués.

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Gare, plusieurs variantes sont ouvertes pour accueillir la centrale de mobilité et d'information, que les études en cours seront amenées à préciser.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'adopter le postulat urgent 20130116.

Bienne, le 2 mai 2013

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe:

Posulat urgent 20130116



POSTULAT URGENT

Réalisation d'une centrale de mobilité

Le Conseil municipal est prié de réaliser sur la place de la Gare une centrale de mobilité destinée à informer et à conseiller le public sur toutes les offres de mobilité existant à Bienne.

<u>Développement</u>

Les centrales de mobilité ont pour vocation de faciliter le recours à la mobilité combinée en proposant une offre attrayante de conseil, d'information et de vente. La création de conditions favorables à la mobilité combinée constitue une étape importante sur la voie d'une mobilité durable.

Depuis plusieurs années, la ville de Bienne prévoit de réaliser sur la place de la Gare une centrale de mobilité en collaboration avec les Transports publics biennois et Tourisme Bienne-Seeland. Alors que les offres en matière de mobilité n'ont cessé de se développer à Bienne ces dernières années (car-sharing, parkings, itinéraires cyclables, vélo-station, velospot, 1-2 domicile, zones piétonnes, zones de rencontre, etc), ce projet peine à se concrétiser. L'actuel bureau d'information « Info-Center pour le tourisme et la mobilité » situé sur la place de la Gare est loin de répondre aux exigences d'une centrale de mobilité. Il sert surtout à l'information touristique et à la vente d'abonnements de bus. Parmi une foule de prospectus de toutes sortes, les offres de mobilité de la ville y sont quasi inexistantes : un seul prospectus, celui de velospot!

Dans la perspective de la prochaine ouverture de la branche Est de l'A5 et des bouchons qui risquent de s'ensuivre, il est temps d'inciter la population à repenser sa mobilité, afin que chacun puisse trouver l'offre qui convient le mieux à sa situation. A cet effet, une centrale de mobilité constitue un outil indispensable.

Le plan directeur « Urbanisation et transports » de l'agglomération biennoise prévoit des « mesures d'information et d'encouragement pour inciter la population à se déplacer à pied ou à utiliser plus fréquemment les transports publics et le vélo que la voiture ». Une telle centrale s'inscrit également dans le projet « Mobiclick », auquel participe la ville de Bienne et qui vise à « encourager la population à adopter un comportement de mobilité efficient, au moyen d'informations et de conseils ».

En outre, la création d'un « service de conseils en matière de mobilité » fait partie du catalogue de mesures du label « Cité de l'énergie », que la ville de Bienne veut consolider en vue d'obtenir la distinction d'or en 2020.

Pour toutes ces raisons, il convient d'attribuer une priorité haute à la réalisation d'une centrale de mobilité. La planification en cours de l'aménagement de la place de la Gare offre l'occasion de réaliser une véritable centrale de mobilité. D'où le traitement urgent demandé pour le présent postulat.

21 mars 2013.

Roland Gurtner, PASSERELLE

6

Beantwortung

der Interpellation 20130039, Christoph Grupp, Grüne, "Gescheitertes Brücken-Projekt für das neue Museum Biel"

Die Interpellation verlangt vom Gemeinderat Auskunft über den Rückzug des Brückenprojektes und die Verwendung des vorgesehenen Kredits für die Errichtung einer Verbindung der Gebäude Neuhaus und Schwab.

Das in einem Wettbewerbsverfahren ermittelte Projekt der gedeckten spiegelnden Brücke vor dem Haupteingang sollte die Fusion der Museen Schwab und Neuhaus sowie den Start des Neuen Museum Biel NMB sichtbar machen. In den Spiegelungen wären die beiden Gebäude Schwab und Neuhaus zusammengekommen. Die Stiftung hat aufgrund von Einsprachen auf die Realisierung des Projektes verzichtet. In der Zwischenzeit hat der Stiftungsrat die Erarbeitung einer Projektskizze für die Gestaltung des Aussenraums ohne markante bauliche Eingriffe in Auftrag gegeben.

Zu den einzelnen Fragen kann der Gemeinderat wie folgt Stellung nehmen:

1. Welcher Anteil des für den Brückenbau vorgesehenen Kredits ist bereits ausgegeben worden, absolut und in Prozenten?

Für die Aussenraumgestaltung sind im Investitionskredit CHF 400'000.— vorgesehen. Ausgegeben wurden für die Vorbereitung des Baugesuchs für das Siegerprojekt des Wettbewerbs, das Beschwerdeverfahren und die Asphaltierung vor dem neuen Haupteingang knapp CHF 77'500.—. In Prozenten sind dies 19%. Für den Wettbewerb wurden im Investitionskredit separat CHF 51'400.— budgetiert, von denen CHF 50'053.— ausgegeben wurden. Die Vervollständigung der Fassadenbeleuchtung, die Signaletik und das Orientierungssystem für den Aussenraum stehen noch aus. Die provisorische Verbindung zwischen den Häusern mit gelben Pfählen, die zur Eröffnung im Oktober 2012 erstellt worden ist, ist zulasten des Betriebsbudgets NMB gegangen.

2. Kann es sein, dass für das Projekt die Abklärungen, die zum Brückenprojekt geführt hatten, ungenügend waren insbesondere bezüglich Architektur/Baugeschichte, Anstösserinteressen oder auf anderer Ebene?

Das Projekt wurde von der kantonalen Denkmalpflege gutgeheissen. Sie war auch in der Wettbewerbsjury vertreten. Ebenfalls wurden im Vorfeld die Grundvoraussetzungen bezüglich Wasser- und Vogelschutz geklärt. Die anschliessende Veröffentlichung des Baugesuchs entspricht dem normalen Verfahren und ermöglicht erst allfällige Einsprachen.

3. Wer ist für den Misserfolg verantwortlich, und wie wird sichergestellt, dass sich dies nicht wiederholt?

Im erwähnten rechtsstaatlichen Verfahren ist die Stiftung als Bauherrin unterlegen. Die Stiftung hätte das Verfahren an die nächste Instanz weiterziehen können. Der Stiftungsrat hat sich jedoch gegen einen Gang durch die Instanzen entschieden, um ein langwieriges Verfahren zu vermeiden. Er beabsichtigt auch, ungetrübte Beziehungen zur Nachbarschaft des NMB zu pflegen und er kann sich eine alternative Gestaltung vorstellen. Ausserdem konnte aufgrund der Einsprachen der Zeitpunkt für ein starkes Signal zur Neueröffnung nicht eingehalten werden.

4. Ist vorgesehen, den Rest der gesprochenen Gelder wieder freizugeben oder gedenkt der Gemeinderat, das Projekt weiterhin zu verfolgen?

Der Stiftungsrat Neuhaus sieht vor, ein Gesamtkonzept für die Aussenraumgestaltung mit Signaletik in Auftrag zu geben. Er wird aufgrund einer Projektskizze über die Ausführung entscheiden. Das Projekt soll die Kriterien des ursprünglichen Wettbewerbs erfüllen:

- a. klare Kennzeichnung der Zusammengehörigkeit der zwei Häuser
- b. klare Erkennung als Museum
- c. Besucherführung

Die Aussenraumgestaltung soll den Auftritt des NMB stärken. Ein starker Auftritt des NMB ist auch für das Image der Stadt Biel wichtig. Der Gemeinderat und die zuständige Direktion verfolgen die Entwicklung des Projektes genau – der Kredit wird von der Stadt verwaltet – und sie werden falls notwendig Einfluss auf den Projektverlauf nehmen. Eine Rückerstattung eines Teils des Kredites ist möglich.

5. Falls ja, mit welcher Stossrichtung?

[Siehe Antwort zu Frage 4.]

6. Kann sich der Gemeinderat vorstellen, das Bauprojekt definitiv einzustellen und stattdessen die Bemühungen zum einheitlichen Auftritt des Neuen Museum Biel auf den nicht-materiellen Bereich festzulegen (übergreifende Ausstellungen, Nutzung des Aussenraums, Öffentlichkeitsarbeit, etc.)?

Bauherrin und für das Projekt verantwortlich ist die Stiftung Neuhaus. Diese hat das Baugesuch zurückgezogen und konzentriert sich nun auf die Aussenraumgestaltung und die Signaletik. Der Investitionskredit soll seiner Bestimmung entsprechend verwendet werden. Für nicht-materielle Investitionen sind im Kreditteil Aussenraum/Signaletik ausser der Entwicklung des Signaletikkonzeptes keine finanziellen Mittel vorgesehen. Die vorhandenen Mitteln sollten dazu ausreichen, in der kulturhistorisch wertvollen Umgebung etwas zu erreichen.

Biel, 15. Mai 2013

Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident:

Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Beilage(n):

Kopie des Vorstosses

Verstess Nr./Interv., no. Termin 68/06/al CM: Direktion, spection:

Mitberight/Corapport:

29.5.13 BUS



Stadtkanziel/Chancellerie municipale

Interpellation

Acajal manerire de parti paris la Marcias en Maria Divina

Gescheitertes Brücken-Projekt für das Neue Museum Biel

Der Stadtrat hat am 21. März 2011 einen Kredit von Fr. 1.75 Mio Franken genehmigt als Basis für die Fusion der beiden bisherigen Museen Neuhaus und Schwab zum Neuen Museum Biel. Darin enthalten waren auch die Kosten für Umbauten und die Errichtung einer neuen Verbindung zwischen den bestehenden Gebäuden.

Nun ist diese Woche publik geworden, dass das Herzstück der materiellen Verbindung, eine Brücke über die Schüss, aus verfahrensrechtlichen Gründen nicht realisiert wird.

Der Gemeinderat ist deshalb gebeten, zu folgenden Fragen Stellung zu nehmen:

- 1. Welcher Anteil des für den Brückenbau vorgesehenen Kredits ist bereits ausgegeben worden, absolut und in Prozenten?
- 2. Kann es sein, dass für das Projekt die Abklärungen ungenügend waren, welche zum Brückenprojekt geführt hatten, insbesondere bezüglich Architektur/Baugeschichte, Anstösserinteressen oder auch auf anderer Ebene?
- 3. Wer ist für den Misserfolg verantwortlich und wie wird sicher gestellt, dass sich dies nicht wiederholt?
- 4. Ist vorgesehen, den Rest der gesprochenen Gelder wieder freizugeben oder gedenkt der Gemeinderat, das Projekt weiterhin zu verfolgen?
- 5. Falls ja, mit welcher Stossrichtung?
- 6. Kann sich der Gemeinderat vorstellen, das Bauprojekt definitiv einzustellen und stattdessen die Bemühungen zum einheitlichen Auftritt des Neuen Museums Biel auf den nicht-materiellen Bereich festzulegen (übergreifende Ausstellungen, Nutzung des Aussenraums, Öffentlichkeitsarbeit etc.?)

Biel, 17. Januar 2013

Christoph Grupp, Grüne Biel

٦(

Annexe nº 4

Réponse

au postulat urgent 20130117, Daniel Suter, PRR, «Votation du 24 novembre 2013; point de vue de la Ville de Bienne»

Par le présent postulat, le Conseil municipal est invité à communiquer publiquement sa position en vue de la votation du 24 novembre 2013 concernant l'avenir institutionnel du Jura bernois pour faire valoir l'intérêt de toute la région au développement du bilinguisme cantonal.

Indépendamment aussi de la présente intervention, le Conseil municipal a déjà débattu intensivement de sa position. Il est d'avis que le bref rappel historique suivant peut servir à éclairer la situation actuelle:

La neutralité biennoise dans la Question jurassienne a des racines historiques dans les plébiscites jurassiens des années 1974-1975. Le rapport Haenni, de 1993 (« Les francophones du canton de Berne ») rappelle qu'« au fil des événements liés à la création du canton du Jura, la Ville de Bienne a initialement adopté une position que l'on pourra qualifier de neutre ».

En remontant avant la période des plébiscites, on peut citer la votation cantonale sur l'initiative (séparatiste) du Rassemblement jurassien en 1959. La neutralité biennoise n'était pas encore en vigueur: le Conseil municipal biennois a alors appelé publiquement les Biennois à voter « non » à cette initiative demandant de lancer une consultation sur l'appartenance cantonale du Jura, suscitant de très fortes réactions dans la presse, de la part de Jurassiens. Par exemple: « La population jurassienne apporte à la ville de Bienne, à ses commerçants, à ses institutions, des millions de francs chaque année. La main d'œuvre jurassienne et les chefs d'industrie attirés naguère à Bienne par la promesse d'écoles françaises ont contribué (...) à la prospérité et à l'expansion de cette ville. La ville de Bienne accepte l'argent des Jurassiens, mais son conseil municipal veut refuser à ces mêmes Jurassiens le droit de dire leur avis. »

Lors des plébiscites, une partie de la population francophone de Bienne était en faveur des visées séparatistes, d'autres soutenaient à tout prix un maintien du Jura dans le canton de Berne, d'autres encore ont demandé de respecter une neutralité totale. On peut citer une déclaration adressée en 1975 aux autorités biennoises par le Mouvement romand de Bienne, portant 765 signatures et demandant ceci: « Bienne doit garder une stricte neutralité dans le règlement de la Question jurassienne, préservant ainsi ses relations futures aussi bien avec l'ancien canton qu'avec le nouveau canton ».

On peut citer aussi des appels à une prise de position biennoise, comme en septembre 1974 (entre le premier et le deuxième plébiscite), l'appel public des maires du district de Courtelary et de plusieurs maires et députés du Jura bernois, faisant appel « à toutes les Biennoises et à tous les Biennois pour qu'ils affirment publiquement leur solidarité avec le Jura Sud, pour qu'ils appuient leur effort en vue du maintien des liens qui unissent le Jura-Sud à Bienne et à l'Ancien canton », etc. Certaines personnalités biennoises ont répondu publiquement à cet appel, suscitant une action de l'Union des femmes pour la défense du Jura, en 1974, au Conseil de ville, demandant aux Biennois de « se mêler de leurs choux », en les bombardant de choux.

Action répétée plus récemment, en 1995, de la même manière, par le Bélier. On était alors dans la suite de l'Accord du 25 mars 1994 qui a instauré l'Assemblée interjurassienne, d'où Bienne a été exclue mais où elle demandait (en vain) un siège d'observateur. En 1995, le même Bélier déclarait en conférence de presse « Jusqu'à présent, Bienne a été épargnée

des luttes jurassiennes. La voilà qui s'engage sur ce terrain. Elle doit savoir qu'elle en assumera toutes les conséquences ».

Dans les pistes proposées, le rapport Haenni de 1993 déclarait : « Pour des raisons tant politiques que culturelles, les Biennois ne désirent guère être pris dans les filets des débats sur le séparatisme jurassien. Les Jurassiens bernois nourrissent de leur côté une méfiance tenace à l'endroit de Bienne. Il n'en demeure pas moins que le sort du Jura bernois et celui de Bienne sont intimement liés. Tout affaiblissement du Jura bernois entraîne un affaiblissement de Bienne, et inversement. On ne voit pas comment Bienne pourrait maintenir une politique de bilinguisme si la frontière politique se déplaçait vers le Taubenloch. D'un autre côté, une Bienne exclusivement germanophone ferait perdre au Jura bernois une source culturelle essentielle à la survie de son identité. »

Compte tenu surtout de la prochaine votation dans le Jura bernois, le Conseil municipal considère comme inopportun de déroger à la conception de ladite «neutralité active». Ttoutefois, il convient de noter que la position adoptée de la neutralité active n'a pas été décrite plus en détail jusqu'à présent, et qu'une définition apparaît indiquée au vu de la votation de novembre prochain:

La «neutralité» biennoise consiste à s'interdire strictement de se prononcer pour ou contre le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne, d'apparaître à quelque manifestation que ce soit d'un camp ou de l'autre et, cela va de soi, à faire preuve d'une retenue générale envers tout ce qui pourrait ou voudrait être considéré comme une prise de position par l'une ou l'autre des deux parties. Une «neutralité active» signifie que Bienne coopère sous forme de partenariat dans tous les domaines d'intérêt commun, et si souhaité par les deux parties, avec des institutions et des communes du Jura bernois. Cela s'est fait ainsi par le passé et jusqu'à présent (Conférence des Maires du Jura bernois, Syndicat d'aménagement Jura-Bienne, plate-forme Énergie ARJB, etc.). Selon l'évolution à venir, et les besoins en résultant, un élargissement et/ou une adaptation sont possibles et envisageables. La neutralité «active» signifie donc aussi que la Ville de Bienne est consciente des liens qui l'unissent au Jura bernois, et elle œuvre d'ailleurs au maintien de ces liens, indépendamment des choix qui seront faits par la population du Jura bernois.

Il est important aux yeux du Conseil municipal que cette conception de la «neutralité active» soit bien comprise. D'une part, la position esquisée présente le risque que des parties du milieu anti-séparatiste se sentent abandonnées par la population biennoise et, d'autre part, qu'un silence complet soit interprété ou instrumentalisé comme un signe de désintérêt quant à un changement de canton éventuel de l'actuel Jura bernois. Il entend donc ici préciser expressément que la «neutralité active»

- 1. représente une marque de respect vis-à-vis de la population du Jura bernois et de son droit à l'autodétermination et
- 2. ne signifie aucunement que Bienne n'est pas consciente des liens historiques, culturels ou économiques existant entre elle et le Jura bernois, mais au contraire qu'elle souhaite le maintien de ces liens, et ce, indépendamment de la voie que choisira de suivre le Jura bernois lors de la votation populaire de novembre 2013.

Se référant également à l'étude de la CEAT (ledit rapport «Schuler») parue au printemps 2011 concernant les relations entre Bienne et le Jura bernois, l'intervenant fait valoir les incidences graves supposées qu'aurait sur Bienne un changement de canton du Jura bernois, notamment pour ce qui est du bilinguisme. Le Conseil municipal souhaite souligner que les enseignements tirés de cette étude sont très différenciés et peuvent se résumer comme suit: « En cas de départ du Jura bernois du Canton de Berne, la ville et l'arrondissement de Bienne ne risque guère de souffrir économiquement. De même, la

région ne perdrait pas beaucoup de postes, ni de services. Toutefois, la communauté francophone perdrait en importance et en influence. Pour le Canton de Berne, le prix pour maintenir un bilinguisme « sous perfusion » et vidé d'une partie de sa substance risquerait d'être lourd à payer. »

Enfin, il convient de mentionner que la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), composée de représentants des communes d'Evilard et de Bienne, ainsi que le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) accompagnent de près le processus. Malgré la neutralité, la DBAJ a joué un rôle actif à divers niveaux, à savoir, par exemple, lors de la présentation du rapport final de l'AlJ à Bienne en 2010, dans la communication de la «neutralité active» vis-à-vis du Gouvernement bernois et du public, lors de rencontres avec le Conseil du Jura bernois (CJB) ou la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) en octobre 2012. De plus, la DBAJ prévoit, lors de la publication du rapport intermédiaire relatif au «Statu Quo Plus» prévue pour août 2013, d'être à nouveau active si besoin sur le plan de la communication et dans le cadre légal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville, d'adopter le postulat urgent 20130117 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 8 mai 2013

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

Le vice-chancelier:

Erich Fehr

Julien Steiner

Annexe: postulat urgent 20130117





Postulat urgent: Votation du 24 novembre 2013, point de vue de la ville de Bienne

Le Conseil municipal est invité

à communiquer activement la position de la Ville de Bienne en vue de la votation du 24 novembre 2013 concernant l'avenir institutionnel du Jura bernois pour faire valoir l'intérêt de toute la région au développement du bilinguisme cantonal.

Développement:

((

(:

Le 24 novembre 2013, les citoyennes et les citoyens du Jura bernois voteront sur l'avenir institutionnel de leur région. Ils seront appelés à répondre à la question s'ils souhaitent s'engager dans une procédure visant à se réunifier avec la République et canton du Jura pour former avec celle-ci un nouveau canton. Parallèlement, la population du canton du Jura sera appelée à répondre à la même question.

Pour la ville de Bienne, ce scrutin revêt d'une importance primordiale. Nombreux et intenses sont les liens qui unissent notre ville au Jura bernois (formation, culture, administration, économie). En avril 2011, un rapport de l'institut CEAT a mis en évidence la gravité des conséquences pour la ville de Bienne, notamment son bilinguisme, d'un éventuel départ du Jura bernois du canton de Berne. Le seul déclenchement de la procédure visant cet objectif perturberait durablement la collaboration constructive entre le Jura bernois et la ville de Bienne.

L'attitude de la ville de Bienne dans la question jurassienne se veut empreinte de neutralité active. Elle doit de sorte permettre à garantir un double équilibre, d'une part entre les francophones du district de Bienne et du Jura bernois, d'autre part entre la population francophone et alémanique de Bienne et d'Evilard. Au vu de l'enjeu de la votation du 24 novembre, le moment de s'activer est arrivé.

hum, h 21 mas 2013

Daniel Suter, PRR

Annexe no 5

Réponse

à la motion urgente interpartis 20130160, Adrian Dillier, UDC, Andreas Sutter, PPB et Roland Gurtner, Passerelle «Pour le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne»

La présente intervention enjoint le Conseil municipal, en vue de la votation populaire du 24 novembre 2013 concernant l'avenir institutionnel de la région interjurassienne, d'abandonner publiquement la position de «neutralité active» de la Ville de Bienne. Simultanément, il est invité à prendre publiquement position en faveur du maintien du Jura bernois dans le giron du Canton de Berne et de soutenir activement les Jurassiens bernois engagés pour le maintien de leur région dans le canton de Berne.

La question jurassienne fait partie de la «Politique extérieure de la ville» et donc du domaine de tâches du Conseil municipal représenté dans ce cas par la Mairie (art. 51 du Règlement de la Ville; RDCo 101.1 en relation avec l'art. 8 du Règlement d'organisation; RDCo 152.01). En sa qualité d'autorité collégiale, le Conseil municipal décide de la position officielle qu'il veut défendre quant aux questions de politique extérieure. Il s'agit donc d'un domaine ne ressortissant pas au Conseil de ville et d'une intervention non admissible sous forme de motion. Conformément à la Loi cantonale sur les communes (LCo), les questions relatives à l'existence, au territoire et aux biens relèvent de la compétence du Souverain, tout au moins sur le plan facultatif. Par conséquent, la question du changement de canton doit être soumise absolument en votation populaire. La Ville de Bienne n'étant pas touchée dans son «existence, son territoire et ses biens», il ne peut s'agir ici que de l'expression d'une opinion. Concernant la «politique extérieure de la ville», celle-ci relève de la compétence du Conseil municipal. En revanche, si la décision sur cette question revenait au Souverain comme dans le Jura bernois, il serait loisible au Conseil de ville, conformément aux scrutins majoritaires et dans le cadre de son message au corps électoral, d'exprimer lui-même une recommandation de vote. Ce n'est certes pas le cas présentement, mais le Conseil de ville demeure libre de s'exprimer sur le sujet qui l'intéresse par voie de résolution, sans que cela n'ait en aucune manière une incidence juridique et/ou ne revête de caractère contraignant pour le Conseil municipal.

Il convient ici de rappeler à ce propos la position déjà définie par le Conseil municipal dans sa réponse au postulat urgent 20130117:

Compte tenu surtout de la prochaine votation dans le Jura bernois, le Conseil municipal considère comme inopportun de déroger à la conception de ladite «neutralité active». La «neutralité» biennoise consiste à s'interdire strictement de se prononcer pour ou contre le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne, et le Conseil municipal plaide en faveur d'une retenue générale envers tout ce qui pourrait ou voudrait être considéré comme une prise de position par l'une ou l'autre des deux parties. Une «neutralité active» signifie que Bienne coopère sous forme de partenariat dans tous les domaines d'intérêt commun, et si souhaité par les deux parties, avec des institutions et des communes du Jura bernois, et ce, aussi en ayant conscience des liens forts qui l'unissent au Jura bernois.

Il est important aux yeux du Conseil municipal que cette conception de la «neutralité active» soit bien comprise, surtout aussi par les Jurassiennes et Jurassiens bernois qui s'engagent en faveur du maintien dans le canton de Berne comme le citent les auteurs de la motion.

Le Conseil municipal entend donc ici rappeler expressément que la «neutralité active»

- 1. représente une marque de respect vis-à-vis de la population du Jura bernois et de son droit à l'autodétermination et
- 2. ne signifie aucunement que Bienne n'est pas consciente des liens historiques, culturels ou économiques existant entre elle et le Jura bernois, mais au contraire qu'elle souhaite le maintien de ces liens, et ce, indépendamment de la voie que choisira de suivre le Jura bernois lors de la votation populaire de novembre 2013.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville de transformer la motion urgente 20130160 en postulat, d'adopter celui-ci en tant que tel et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 29 mai 2013

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe: motion urgente interpartis 20130160

Vorstoss Nr./Interv. no:	130160
Termin GR/Délei CM:	19.6,13
Direktion/Direction:	PIZA
Mithericht/Compport:	STK
• •	

Motion urgente interpartis

Stadtkanziol/Charcellerle municipale

Pour le maintien du Jura Bernois dans le canton de Berne

La Ville de Bienne a adopté une attitude de neutralité active depuis les accords du 25 mars 1994. Cette position pouvait se justifier pendant les années où l'Assemblée interjurassienne était en travaux. Le Rapport final y relatif a été remis le 4 mai 2009. Depuis la déclaration d'intention signée par les exécutifs cantonaux des cantons de Berne et Jura le 20.02.2012, la position de neutralité active n'a plus lieu d'être.

En conséquence il est enjoint au conseil municipal de:

- Déclarer publiquement que la position de neutralité active de la Ville de Bienne n'a plus lieu d'être et que cette position est abandonnée.
- 2. Prendre publiquement position en faveur du maintien du Jura Bernois dans le giron du Canton de Berne et contre sa sécession.
- 3. Soutenir activement les jurassiens bernois qui sont engagés pour le maintien de leur région dans le canton de Berne par tous les moyens autres que financiers.

Explications

Bienne est au canton de Berne ce que le canton de Berne est à la Confédération Suisse, à savoir la charnière et l'agrafe qui maintient l'unité de l'entité supérieure. Ainsi le canton de Berne est l'entité supérieure dont Bienne est la charnière et l'agrafe qui maintient le lien entre le Jura bernois et la partie alémanique du canton. Le bilinguisme du canton de Berne, la capacité de ce dernier à donner une importance à la partie francophone qui dépasse largement son poids numérique est non seulement un exemple pour les autres cantons bilingues mais aussi un gage de reconnaissance pour les romands de ce canton et ceux de Bienne.

Avec une sécession du Jura Bernois du canton de Berne, les romands de Bienne seraient en mauvaise posture, comme l'a montré l'étude du CEAT mandatée par le canton de Berne. Orphelins qu'ils seraient, le bilinguisme ne serait rapidement plus qu'un souvenir.

Face à une telle perspective, les autorités de Bienne ne peuvent pas rester passives et se doivent de prendre clairement position en faveur du maintien du Jura bernois dans le canton de Berne. L'enjeu – à savoir le bilinguisme de Bienne, mais aussi celui du canton – est bien trop important. Bienne ne peut pas rester à l'écart du débat auquel se livrent non seulement les différents mouvements du Jura bernois, mais aussi les autorités des cantons de Berne et du Jura. Il est indispensable que Bienne puisse représenter sa position dans les différentes discussions qui auront lieu avant la votation du 24 novembre.

Bienne, le 25 avril 2013

Passerelle

Addrien Dillier

Addrien Dil

Harmi L.

Schor FRA Roccel